



DELIBERATION n° 2021 – 33

PLAN DE COMMUNICATION « HABITANTS » 2022-2024

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 9 novembre 2021 à Frontenex, sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, Président par intérim du Conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Vu l'avis positif du Bureau du Conseil d'administration émis le 19 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

- **Prend connaissance de la méthode employée,**
- **Valide le plan de communication 2022-2024, dans la continuité du plan 2019-2020 et en réponse à la stratégie de communication en direction des habitants et acteurs de Vanoise validée par le Conseil d'administration en novembre 2018.**

Le directeur par intérim de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adopté à Frontenex, le 9 novembre 2021

Le Président par intérim du Conseil d'administration,

Alain EMPRIN